



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 25 octobre 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 17/2022

<p>DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DANGERS NATURELS, SÉCURISATION DU TORRENT DU VILLAGE, AVANT-PROJET, PROJET D'OUVRAGE ET MISE À L'ENQUÊTE</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'étude de **CHF 100'000.-** pour procéder aux travaux de sécurisation du torrent du village (dangers naturels - avant-projet, projet d'ouvrage et mise à l'enquête).

2. HISTORIQUE

La carte des dangers hydrologiques liée aux cours d'eau du secteur Sarine (lot 7) a été réalisée en 2015. Elle met en évidence des zones de danger moyen à faible sur une partie importante du centre du village avec des problèmes de sous-capacités hydraulique et d'embâcles liés au transport solide ou aux flottants. Suite à la publication de ces documents, une étude préliminaire sur les dangers naturels sur notre commune a été élaborée. Elle confirme la nécessité d'intervention pour les problématiques liées aux dangers hydrologiques.

3. AUTRES RISQUES

Cette analyse soulève également d'autres phénomènes à prendre en considération :

- Gestion des eaux claires et des eaux de ruissellement dans le village et en amont surcharge du torrent via les exutoires existants
- Risque de lave torrentielle, via le complément d'étude de juillet 2022.
- Risque de glissements de terrain, notamment superficiels et spontanés, qui peuvent, entre autres, augmenter la surcharge sédimentaire dans le torrent et réduire sa capacité hydraulique.

Ces différents phénomènes et risques seront analysés dans la présente étude, notamment en phase d'avant-projet.

Le périmètre d'étude se concentre principalement sur le bassin versant du torrent du village et en particulier sur le périmètre des zones de danger. Ce périmètre sera élargi ponctuellement uniquement pour la prise en compte d'éventuels réseaux d'eaux claires qui drainent des eaux appartenant à d'autres bassins versants mais dont l'exutoire se retrouverait dans le torrent du village. Ces différents périmètres sont illustrés sur la carte ci-dessous.

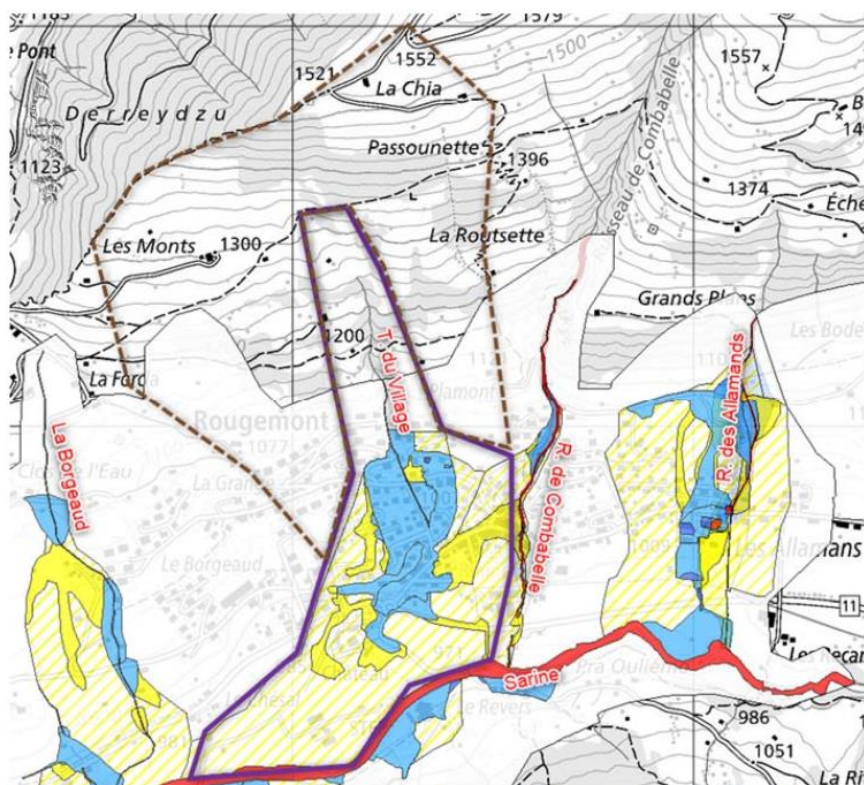


Figure 1 : délimitation approximative des périmètres d'étude (en trait violet plein : périmètre d'étude principal et en trait tillébrun : extension de périmètre uniquement pour l'analyse des réseaux d'eaux claires)

4. ETUDE ENVISAGÉE

L'étude envisagée qui fait l'objet de la présente demande de crédit prévoit les phases suivantes :

A. Avant-projet d'aménagement

Collecte et analyse des données de base

Visite de terrain et relevés sommaires

Revue de projet et analyse des aléas et des risques

Analyse des points critiques à protéger

Analyse préliminaire des possibilités de renaturation

Définition des variantes d'aménagement

Analyse multicritère et choix de la variante d'aménagement

Analyse de rentabilité du projet selon la méthodologie ExonoMe

Devis du projet à une précision 30%

Rapport technique d'avant-projet

Plans de la variante retenue

B. Projet d'ouvrage

Adaptation du concept de protection retenu en avant-projet suite à la consultation de la commune et du canton

Précision des mesures au niveau de détail mise à l'enquête et dimensionnement final

Élaboration des plans de l'ouvrage

Devis du projet, précision 10-15%

Mise à jour du calcul EconoMe

Conséquences du projet (protection contre les crues, environnement, cadastre et aménagement du territoire) : ces aspects seront analysés de manière préliminaire. Il sera déterminé à ce stade si l'appui d'un bureau spécialisé en environnement est nécessaire

Rapport technique

C. Mise à l'enquête publique

Les prestations suivantes sont prévues dans cette phase :

Cahier des charges pour le géomètre en charge de l'établissement du plan d'enquête et des relevés précis de forêt pour la procédure de défrichement

Rédaction du mémoire technique synthétique sur la base du rapport du projet d'ouvrage

Adaptation des plans du projet d'ouvrage pour enquête.

Plan d'enquête, demande de défrichement et plan d'expropriation (seront réalisés par le bureau de géomètre)

D. Séances et coordination

Il est prévu dans la présente offre :

Séances avec la commune et le canton en phase d'avant-projet.

Séance en phase de projet d'ouvrage.

Séance d'information aux services de l'Etat avant la mise à l'enquête.

Prestations de coordination avec le géomètre pour le plan d'enquête.

Prestations de coordination avec la commune, le canton ou les tiers.

5. Coûts

Ces études doivent couvrir les phases suivantes :

- Etude du projet :
 - o Avant-projet
 - o Projet de l'ouvrage
 - o Procédure de demande d'autorisation

Ceci pour un montant total estimé à **CHF 100'000.00**

6. SUBVENTIONS

Une demande de subvention a été adressée à la Direction Générale de l'Environnement, service des eaux – Protection contre les crues et hydrologie. Le taux de ladite subvention sera de 60% du Canton et 35% la Confédération.

7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 03 décembre 2022

- | | |
|----------------|---|
| Vu | le préavis N° 17/2022 |
| Ouï | le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet |
| Attendu | que cet objet a été porté à l'ordre du jour |

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les diverses études en vue des travaux de sécurisation du Torrent du Village contre les inondations.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 100'000.-**. Pour ce faire, le compte N° 9141.49 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de **CHF 100'000.-** auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximum de 5 ans, sur le compte 6101.3311.01« Amortissement – Etude Torrent du Village ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 octobre 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 03 décembre 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	La Secrétaire :
 Frédéric Blum	 Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel